



Union Sarlat Natation 24

Siège Social : 717 Route de Foncène
24250 CENAC ET ST JULIEN
Tél : 06 86 87 23 81 / 06 25 36 65 41
E-mail : unionsarlatnatation24@gmail.com
Site : <https://www.unionsarlatnatation24.com>



Cénac, le 30 janvier 2025

Votre association, **Union Sarlat Natation 24**, vous invite à assister à l'Assemblée Générale le

Samedi 17 janvier 2026 à 18 heures 00
Salle Pierre Denoix - Rue Molière – 24200 SARLAT

Suivez les informations sur l'AG et le club sur notre site internet

<https://www.unionsarlatnatation24.com> et/ou sur Facebook

Objet : Assemblée Générale Ordinaire 2025 et Elective

A/ Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

1. Feuille de présence, procurations - vérification du quorum
2. Introduction de la coprésidence
3. Rapport moral de l'exercice 2025
4. Rapport financier de l'exercice 2025 et budget prévisionnel 2026
5. Adoption du compte de résultat 2025 et du budget prévisionnel 2026
6. Rapport des commissions sportives
7. Rapport de la commission animation
8. Rapport de la commission sponsors / partenaires
9. Points divers : cotisations, planning, calendrier des compétitions, animations, représentation départementale, formations, stage de pâques, challenge, rencontre de clôture, piscine couverte
10. Questions diverses

B/ Assemblée Générale Elective des postes à pourvoir

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Présentation des membres démissionnaires du Comité Directeur
3. Présentation des candidats à l'élection au Comité Directeur
4. Élection des membres au Comité Directeur à bulletin secret
5. Proclamation des résultats définitifs
6. Élection par le Comité Directeur de son bureau à bulletin secret
7. Proclamation des résultats définitifs

RAPPEL

Les statuts prévoient le renouvellement par tiers du Comité Directeur. Les membres sortants sont ceux porteur de la lettre B.

Sont ainsi démissionnaires :

- Mme BORTOLUSSI Laetitia
- M. CHAVAROCHE Philippe
- Mme DELBOS Karine
- Mme FERNANDEZ Christelle
- Mme LACHENEVRERIE Aurore
- Mme VAN PETEGHEME Christelle
- M. VAN PETEGHEM Franck

Les membres sortants sont rééligibles.

Ils doivent faire acte de candidature pour être réélus.

Appel à candidature et dépôt des candidatures pour les postes à pourvoir par courrier ou par mail avant le 15 janvier 2026.

Si des personnes sont démissionnaires autre que celles de la lettre B : nous le faire savoir par courrier ou par mail avant le 15 janvier 2026.

Est électeur à l'Assemblée Générale tout membre adhérent et membre encadrant de plus de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de sa cotisation.

Est éligible au Comité Directeur toute personne de plus de 16 ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de 6 mois et à jour de sa cotisation.

Toutefois les trois quarts au moins des sièges du comité directeur devront être occupé par des membres ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Le vote par procuration est autorisé, chaque membre ne pouvant détenir plus de 2 pouvoirs nominatifs.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les candidats n'ayant pas atteint la majorité légale devront, pour pouvoir faire acte de candidature, produire une autorisation parentale ou de leur tuteur.

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'assemblée du samedi 17 janvier 2026 et si vous êtes électeur, vous pourrez vous y faire représenter par un autre membre de l'association. A cet effet, une formule de pouvoir vous sera adressée à votre demande. Celle-ci complétée et signée devra être remise à votre mandataire.

Si le quorum pour la validité des délibérations n'a pas été atteint. Une nouvelle assemblée sera convoquée dans un minimum de six jours pour délibérer quelque soit le nombre des membres présents. Cette convocation se fera par voie de presse et/ou par mail.

Comptant sur votre présence, recevez nos sincères salutations.

Le Coprésident
S. MOREAUD

